

Chefferie, leadership et communautés territoriales aux îles de La Société*

CLAUDE ROBINEAU

LES PLUS ANCIENNES DIVISIONS des îles hautes de Tahiti, de Moora et des îles Sous-le-Vent que nous connaissions sont repérées par les termes ma'ohi : *fenua* et *mata'eina'a*, rendus, tant en anglais qu'en français, par le mot « district ». *Fenua*, terre, désigne à la fois une île – île haute ou atoll, dans les archipels – et une portion de terre dans une île haute, généralement délimitée par deux crêtes radiales et la section du littoral comprise entre ces deux crêtes. Cette portion correspond généralement à une unité politique interne soumise à l'autorité d'un *ari'i*, *ari'i rahi*, *ari'i nui* (grands *ari'i*), mots qu'on traduit par chef, grand-chef, prince, roi, cette unité étant elle-même dépendante d'une unité plus large correspondant à un ensemble de vallées, ou au contraire subdivisée en sous-unités déterminées par des vallées adjacentes ou secondaires, ou encore pièce

d'une confédération d'unités mouvantes dans l'histoire.

Les plus grandes des îles de la Société : Tahiti, Raiatea, Huahine, Moorea sont organisées en confédérations antagonistes sous l'impulsion d'un leader, chef emblématique porteur de titres prestigieux, grand guerrier bien-né susceptible de recueillir à son profit le prestige d'un *ari'i* titulaire personnellement falot. Et le leadership de la confédération glisse ainsi de l'*ari'i* porteur des titres du grand *marae* Nuurua de Moorea à un guerrier moins titré mais plus efficace qui conquiert le nord et l'est de l'île, guerrier néanmoins bien situé dans la généalogie de l'une des deux lignées mythiques antagonistes des îles de la Société (1).

Dans un ordre qui n'est plus celui du symbole et de la représentation mais de la gestion quotidienne, ces unités, contenu humain *mata'eina'a* d'une surface physique *fenua*, sont fonctionnellement organisées par une hiérarchie des personnes et des rôles qui assure la reproduction matérielle du groupe : — chefs censés descendre des esprits qui

(*) Groupe central du Territoire de Polynésie française. Les autres groupes sont les Tuamotu-Gambier, les Marquises et les Australes. Cet archipel, ainsi que les Tuamotu de l'Ouest et de façon plus atténuée les plus proches des îles Australes, est de langue et de culture tahitiennes, du nom de la principale île du Territoire. Le terme *ma'ohi* (indigènes) est aujourd'hui utilisé pour remplacer les expressions « tahitien », « polynésien » employées au sens de langue et de culture commune à cette aire.

1. Outre le recueil de traditions publié sous le nom de Teuira Henry, *Ancient Tahiti* traduit et publié en 1962 sous le titre *Tahiti aux temps anciens*, l'ouvrage de référence est la somme de Douglas Oliver (1974).

gouvernent le cosmos, porteurs de titres de *marae*, constructions lithiques censées servir de repositoires aux dieux ; ils concentrent sur eux le prestige de leur communauté et en assurent le commandement dans la guerre et les entreprises collectives de construction (maisons, *marae*, pirogues de guerre) ;

— *ra'atira*, qui appartient à une strate en dessous des *ari'i* (chefs), qualifiés de chefs, propriétaires fonciers ou hommes libres et qui, à mon sens, doivent être entendus comme des sortes d'intendants responsables d'une portion du territoire de l'*ari'i* stimulant les activités de la communauté, levant et rassemblant les produits du tribut dû au chef, assurant la redistribution des produits rassemblés, contremaître des constructions collectives (de grandes maisons, de *marae*, de pirogues), des fabrication d'étoffes d'écorce (*tapa*)... (2)

— dépendants (manahune), producteurs, main-d'œuvre pour les travaux, auxiliaires des guerriers dans les conflits entre unités politiques.

Le schéma est tout relatif. Bien des éléments le rendent plus complexe :

- existence de spécialistes (*tahu'a*) religieux (*tahu'a pure*, spécialiste en prière appelé « prêtre »), chefs de pêche (*tahu'a tautai*), constructeurs de *marae* (*tahu'a marae*), de maison (*tahu'a fare*) ou de pirogue (*tahu'a va'a*) ;
- multiplication de rangs intermédiaires variables entre *ari'i* et *ra'atira* et en dessous du *manahune* ;
- incertitude quant aux rôles précis des *ra'atira* et des *manahune* selon les lieux, seul leur ordre hiérarchique demeurant inchangé, ceux-ci étant inférieurs à ceux-là.

Avec ces réserves, on a affaire à des chefferies structurées fondées sur le rôle éminent de

leaders emblématiques ou effectifs, leur fonction de redistribution dans la communauté dont ils sont la tête et la réciprocité des avantages respectifs dans les rapports qu'il entretiennent avec leur peuple, prestations contre prestige, prestige du chef grâce aux prestations du peuple dans les constructions, la fête, la guerre, prestige de la communauté soutenu par les prestations d'hospitalité aux étrangers, de munificence, d'habileté et de succès guerriers fournis par le chef. On notera en passant que le leadership moderne repose dans les communautés des îles de la Société sur cette combinaison de la redistribution, de la réciprocité et du prestige.

Ce bel ordonnancement de chefferies structurées emboîtées les unes dans les autres en raison de la hiérarchie des chefs (*ari'i rahi* ou *ari'i nui*, *ari'i*, *ari'i ri'i*, chefs de clans, de lignages ou de maisonnées) et de l'emboîtement les unes dans les autres des communautés à la tête desquelles ils se trouvent (confédérations, districts ou *mata'eina'a*, *va'a mata'eina'a* appelés parfois clans, *'ati* dénommés lignages, maisonnées ou *'utuafare*) ne va pas sans interrogations susceptibles de le nuancer fortement.

1. — Les segments hiérarchiquement inférieurs sont incertains. On postule sur la foi de l'existence du terme et de sa correspondance à la réalité de ce niveau social dans d'autres sociétés polynésiennes ; l'existence aux îles de la Société de *'ati* qui correspondraient à ce que l'on appelle ailleurs des lignages. On postule aussi dans l'Ancien Tahiti l'existence de maisonnées sur la base des *'utuafare* actuelles bien que les grandes maisons appelées *fare pote'e* supposent l'existence de très grandes maisonnées, très lointaines des maisonnées actuelles. Enfin, l'on ne sait pas très bien ce que pouvaient être, à l'intérieur des *mata'eina'a*, les *va'a mata'eina'a*, que l'on traduit par le mot clan.

2. Les opinions exprimées ici et plus loin résultent des analyses sur l'ancienne société ma'ohi publiées in Robineau (1985).

2. — On exprime parfois la structure des sociétés polynésiennes en termes de ramages (3), clans endogames à l'intérieur desquels le classement des individus se fait par primogéniture, le cadet venant après l'aîné, le lignage cadet après le lignage aîné et l'aîné du lignage cadet immédiat après le dernier-né du lignage aîné. On obtient ainsi, toutes générations confondues, un classement hiérarchique continu du premier-né au dernier-né de tous les individus vivants, continuité qui contredit l'existence des classes sociales au sein de la société ; lesquelles renvoient à des ruptures, à des hétérogénéités du peuplement, à des opérations de guerre, de domination ou de soumission, générant des strates de dépendants ou, inversement, de dirigeants.

3. — L'organisation sociale des îles de la Société reposant sur la parenté, l'on a, sur la foi notamment des généalogies, souvent parlé de sociétés unilinéaires, principalement patrilinéaires avec toutefois l'affirmation d'une absence de rigidité du système pour expliquer les entorses à la patrilinéarité manifestées par certaines généalogies. Patrilinéarité modérée ou parenté indifférenciée avec une préférence pour le côté paternel ? La thèse de Paul Ottino consacrée à Rangiroa (4) montre la surdétermination nécessaire par la terre et la résidence dans le choix de la lignée – du père ou de la mère – pour l'affiliation familiale de l'individu. Elle souligne aussi que ce qui est en cause dans la parenté tahitienne, plus exactement ma'ohi, n'est pas l'individu mais le groupe collectif des frères et sœurs '*opu ho'e*', la filiation n'intervenant pas d'individu à individu mais de '*opu ho'e*' à '*opu ho'e*'. Que penser alors des descriptions de chefferies implicitement faisant appel au principe

de « ramification » (c'est la traduction littérale du mot utilisé dans la littérature anglophone pour désigner le phénomène des « ramages »), descriptions qui raisonnent non sur des groupes tel le '*opu ho'e*' mais sur des individus ? Mais au fait : le terrain qui servit à Ottino pour l'élaboration de sa théorie était lui aussi, comme d'ailleurs les récits qui concernent l'ancienne société tahitienne, mais inversement, socialement marqué. On n'avait pas affaire à des descendants d'*'ari'i*' mais peut-être de *ra'atira* ou de *manahune* : on n'a aucun élément pour affirmer si oui ou non la structure moderne de parenté de *hui ra'atira* (gens, citoyens) de l'atoll de Rangiroa de culture tahitienne (ma'ohi) avait des points communs avec celle qui prévalait à Tahiti aux temps anciens et si cette dernière était commune ou non aux différentes classes de la société.

4. — L'organisation ancienne des îles de la Société, du moins son organisation en unités politique représentées par des chefferies, reposait sur un territoire délimité avec précision, pour Tahiti et Moorea du moins, dans la tradition recueillie dans *Tahiti aux temps anciens*. Or ce caractère territorial est remis en question par au moins deux indices. Le premier est tiré de la monoclature des districts relevée dans les années 1840 par le capitaine Ribourt (1863) à Moorea qui localise à plusieurs endroits de l'île des annexes d'un même district et ouvre la porte à différentes hypothèses : migration de populations, transactions matrimoniales, chefferie en réseaux de lieux plutôt qu'en territoire cerné. Si l'on se souvient du lien étroit existant entre autorité politique et rattachement à un *marae*, peut-être faut-il considérer une unité politique telle qu'une chefferie comme un réseau de *marae* (affiliés éventuellement concurrents sur des sites proches) plutôt que comme un pré carré selon l'expression de Joël Bonnemaïson : territoire circonscrit ou « espace réticulé » ? aurait-il ajouté.

3. De Raymond Firth (1936). Ce terme est notamment repris par M. Sahlins (1958).

4. Paul Ottino (1972), ouvrage fondamental d'anthropologie sociale sur le système familial et la parenté dans la société ma'ohi contemporaine.

Le second indice concerne la structure de Huahine dont les *mata'eina'a* anciens s'ordonnent à partir des *marae ari'i* tous regroupés à Maeva sur le lac Fauna-nui. Bien que la territorialité ne soit pas à exclure, on peut aussi faire l'hypothèse d'unités constituées par des réseaux de *marae* subordonnés par les pierres de fondation et leur titulaire au *marae ari'i* : « espace réticulé » ?

5. — Chefferie et communauté. Certaines légendes, telle celle de la vengeance de Maraa à la suite de l'atteinte portée à son honneur (Tahiti aux temps anciens), mettent en scène des communautés de district ou de sous-district sans qu'il soit fait, ne serait-ce qu'une fois, allusion à leur *ari'i* ou à son délégué, donnant à penser à leur inexistence. Ce constat de l'absence de la chefferie ancienne est à rapprocher d'autres thèmes développés dans le livre : l'arrivée du dieu à Tahiti ou encore *Tahiti Manahune*, le gouvernement de Tahiti par les *manahune*.

6. — Le phénomène arioi. Les Arioi sont dans l'Ancien Tahiti une sorte de confrérie à la fois religieuse et festive qui rassemble, sinon toute la société, du moins ses cadres et explicitement les *ari'i* et leur parenté. Dans une société au sein de laquelle la guerre constitue la compétition suprême, ils représentent, par leur immunité à se mouvoir au milieu des conflits, un espace de paix et un facteur de cohésion contradictoires avec la structure de chefferies et de communautés en compétition constituée par la société ma'ohi.

Cette brève revue des institutions tahitiennes anciennes met le doigt sur beaucoup d'incertitudes : concernant l'organisation pyramidale de la société, sa structuration en chefferies territoriales, le rôle central des chefs embléma-

tiques, et ouvre la voie à d'autres lectures telles celles en réseaux de *marae*, espaces culturels, ou en confédérations de communautés. À cet égard, la richesse des organisations mélanésiennes en termes de réseaux et de routes d'alliances notamment, magistralement décrite pour le Vanuatu par Joël Bonnemaïson, constitue, pour la réflexion à entreprendre vis-à-vis des institutions ma'ohi anciennes, un exemple stimulant. S'il ne fait pas de doute qu'à l'échelle du monde, une certaine parenté existe entre cultures mélanésiennes et polynésiennes, quoiqu'on ait pu écrire à ce propos autrefois, il est moins sûr que les sociétés polynésiennes puissent, par l'apparente rigueur prêtée par les scientifiques à leurs traits, servir de termes de comparaison pour l'analyse de leurs voisines mélanésiennes. Nous en avons parlé avec Joël lors du grand jour de la soutenance de sa thèse et convenu que le contraire pouvait être tout aussi vrai. C'est ce que j'ai voulu expliciter dans ce papier en hommage à J. Bonnemaïson.

BIBLIOGRAPHIE

- Firth (R.), 1936. *We the Tikopia. A Sociological Study of Kinship in Primitive Polynesia*. George Allen and Unwin, London.
- Henry (T.), 1962. *Tahiti aux temps anciens*. Publ. Société des Océanistes, n° 1, Paris.
- Oliver (D.), 1974. *Ancient Tahitian Society*. The University Press of Hawaii, Honolulu, 3 vol.
- Ottino (P.), 1972. *Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*. Cujas, Paris.
- Ribourt (P.), 1863. « État de l'île Tahiti durant les années 1847-1848 ». *Annuaire de Tahiti*, Papeete : 302-324.
- Robineau (Cl.), 1985. *Tradition et modernité aux îles de la Société*. Livre II : *Les Racines*. Orstom, Paris.
- Sahlins (M.), 1958. *Social Stratification in Polynesia*. University of Washington Press, Seattle.